

Programme de subvention pour la rénovation résidentielle



Programme de Rénovation Québec (2021-2022) en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)

Le programme s'applique AUX SECTEURS SUIVANTS :

- Au quadrilatère formé de la rivière Ashuapmushuan, à l'extrémité de la rue Bellevue Sud au carré Thériault jusqu'à la route 169 (1256, route 169)
- Au périmètre urbanisé du secteur de Saint-Méthode côté Ouest de la rivière Ticouapé.

Nouveau pour cette programmation

Une municipalité peut faire des interventions en dehors des secteurs sélectionnés. Cependant, elle doit le prévoir dans son programme et un maximum de 15 % du budget total alloué par la Société d'habitation du Québec peut être affecté à ces interventions.

Conditions d'admissibilité :

- Que le bâtiment principal soit âgé de 25 ans et plus;
- Que la résidence n'ait bénéficié d'aucune subvention antérieure provenant d'un programme relevant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou tout autre programme relevant de la Ville de Saint-Félicien dans les quinze (15) dernières années;
- Les travaux reconnus doivent être exécutés par un entrepreneur possédant la licence appropriée par la Régie du bâtiment du Québec.

Conditions d'admissibilité (suite) :

- Montant minimal des travaux : 3 000 \$.
- Les travaux ne peuvent débuter avant la signature des contrats d'engagement.

Détails sur le volet offert :

- Volet rénovation résidentielle : Vise l'octroi d'une aide financière à toute personne qui, propriétaire-occupant d'un bâtiment résidentiel, fait réaliser les travaux suivants : Enveloppe extérieure du bâtiment principal (toiture, galerie, revêtement extérieur, fenestration, portes), corrections de défauts liés à la sécurité des occupants.

Participation financière minimale du requérant :

- La participation financière minimale du requérant au coût total admissible des travaux ne doit jamais être inférieure au tiers (1/3) du coût total des travaux admissibles avant les travaux.

Maximum par bâtiment :

- Le montant maximum de subvention pouvant être accordé est de 5 000 \$ (Ville et SHQ).



Programme de subvention pour la rénovation résidentielle

Sélection des propriétés retenues :

- Par tirage au sort jusqu'à ce que le budget soit comblé.

Budget total – Programme de Rénovation Québec (2021-2022) en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Montant versé par la Société d'habitation du Québec : 200 000 \$

Montant versé par la Ville de Saint-Félicien : 200 000 \$

- Volet rénovation résidentielle dans les secteurs ciblés : 340 000 \$
- Volet rénovation résidentielle pour les interventions hors secteur : 60 000 \$

Détails pour vous inscrire à ce programme

Pour vous inscrire à ce programme, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville au www.ville.stfelicien.qc.ca.

Il n'est pas nécessaire de fournir les deux soumissions lors de l'inscription. Vous aurez à les fournir si vous êtes sélectionnés lors du tirage au sort.

Demandes reçues à partir du :

lundi 22 novembre 2021 à 8 h 30

Date limite de réception des demandes :
(dépôt du formulaire d'inscription)

vendredi 7 janvier 2022 à 16 h 30

Date du tirage au sort :
(non ouvert au public en raison de la pandémie, mais sera diffusé via Internet).

mercredi 12 janvier 2022 à 14 h

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la responsable des programmes de subvention :

Madame Cynthia Guay
Service de l'urbanisme, 4^e étage
Téléphone : 418 679-2100, poste 2244
cynthia.guay@ville.stfelicien.qc.ca